

OMPI



SCIT/SDWG/4/14 Corr.

ORIGINAL : anglais

DATE : 31 mars 2004

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES NORMES ET LA DOCUMENTATION

Quatrième session
Genève, 26 – 30 janvier 2004

RAPPORT

Rectificatif établi par le Secrétariat

Les paragraphes 85 et 92 (pages 13 et 14 respectivement) du document SCIT/SDWG/4/14, publié le 30 janvier 2004, ont été modifiés pour être libellés comme suit :

“85. Le Secrétariat, en sa qualité de responsable des tâches n^{os} 13, 17, 18 et 19, a présenté un rapport verbal sur les activités de l'Équipe d'experts chargée des normes relatives au traitement et à l'échange des données électroniques (ci-après dénommée “Équipe d'experts EDPES”). Il a indiqué que cette équipe d'experts est restée pratiquement inactive depuis la dernière réunion du SDWG. Toutefois, l'équipe d'experts a convoqué une brève réunion le 27 janvier 2004 pour débattre de la présentation de la norme ST.36 de l'OMPI proposée (il s'agira d'une recommandation sur le traitement des documents de brevet utilisant une norme en XML (Extensible Markup Language)). Le groupe de travail offices de la coopération trilatérale/OMPI sur le XML (ci-après dénommé “TWXWG”) a mis au point un avant-projet de nouvelle norme, qu'il a soumis à l'Équipe d'experts EDPES pour examen le 15 octobre 2003.”

“92. La délégation des États-Unis d’Amérique a dit que, malgré la contribution limitée des offices autres que ceux de la coopération trilatérale aux travaux de l’Équipe d’experts EDPES, une décision doit être prise quant aux répercussions des modifications apportées à la norme ST.8 de l’OMPI sur les normes de l’OMPI relatives aux données électroniques. Elle a suggéré que le Secrétariat envoie un courrier électronique à tous les membres de l’équipe d’experts pour leur indiquer que les documents concernant cette activité se trouvent sur le forum électronique et qu’ils disposent d’un délai de 30 jours pour formuler leurs observations. ”

[Fin du document]